



La Défense, le 15 février 2018

CAP DU 15 FEVRIER 2018

DÉCLARATION PRÉALABLE DU SCPN

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs les membres de la CAP,

Cette première commission administrative paritaire de l'année 2018 constitue incontestablement une occasion particulière d'exprimer les attentes et les motifs de scepticisme des commissaires de police.

Année charnière sur bien des sujets structurants pour notre institution, 2018 est notamment celle du lancement de la police de sécurité du quotidien, projet du gouvernement en matière sécuritaire.

Elle sera également celle des élections professionnelles, qui se dérouleront dans un contexte à la fois nouveau et anxiogène. Nouveau par la technologie qui régira le processus, ce qui constitue assurément un progrès qui doit être salué, anxiogène en raison du climat social délétère qui traverse l'institution et de la montée en puissance des groupes de policiers en colère, déterminés à bouleverser l'ordre établi par les organisations syndicales représentatives, ancrées solidement dans le paysage institutionnel mais à la légitimité écornée pour certaines.

Des réformes de gestion d'ampleur devront voir le jour, pour réhabiliter si possible une gestion désuète du corps de conception et de direction, dont l'archaïsme tranche avec notre époque, et se montre parfois indigne des attentes toujours plus fortes qui pèsent sur les épaules des commissaires de police.

Sont également attendus des bouleversements conséquents dans la gestion des services en raison notamment de l'irruption si longtemps retardée de la réglementation européenne

relative au temps de travail. Nous savons que ce sujet est d'une actualité brûlante, nous avons eu l'occasion d'exprimer nos plus vives inquiétudes pour la déclinaison dans les services du futur arrêté portant sur l'organisation du temps de travail (APORTT), services qui vont devoir assumer un tsunami de normes nouvelles et contraignantes sans outils pour y faire face ni de pédagogie à hauteur des responsabilités qui vont leur incomber.

Pour ce qui est de la police de sécurité du quotidien, le SCPN, comme vous le savez, s'est livré avec sérieux au processus approfondi de consultation lancé par le ministre de l'Intérieur.

Comme nous l'avons toutefois souligné dans la foulée de l'exercice de communication réalisé à l'École militaire le 8 février dernier, nos décideurs doivent se garder de commettre des erreurs qui mineraient les fondements de la réforme avant même qu'elle n'ait pris racine dans notre paysage territorial, ou avant même qu'elle n'ait été comprise dans sa doctrine.

Ne pas toiletter les instances locales de décision, laisser la police agir seule sans dimension interministérielle, serait révélateur d'un aveuglement politique inaudible pour les policiers.

Ne pas obtenir un choc de simplification de la procédure pénale engendrerait un sentiment certain de désillusion chez les policiers de tous grades qui sont en attente légitime d'outils juridiques plus adaptés à leurs défis du quotidien.

La PSQ se doit d'être un projet ambitieux et novateur pour une police en quête de sens et de reconnaissance et surtout pas un simple label reposant sur les seules épaules de la sécurité publique, déjà fortement sollicitée au quotidien par des réformes précédentes.

Nous nous félicitons toutefois de la volonté affichée de redonner de l'autonomie au niveau local.

Nous espérons que le « principe » d'une feuille de route des chefs de service locaux, à leur main et adaptée aux services territoriaux, pour la mise en œuvre de la PSQ, telle qu'elle a été proposée par le SCPN et apparemment acceptée par l'administration, sera effectivement mis en place.

Nous demandons solennellement que cessent la technocratisation des axes stratégiques et le harcèlement stérile et parfois confus d'un reporting orchestré par des décideurs déconnectés du monde policier et qui ont contribué inexorablement année après année à nuire au lien social au sein des services et à attiser une lutte des corps virtuelle mais néfaste.

Nous voulons être optimiste de prime abord à la lecture des objectifs relatifs aux tâches indues, mais sans illusion sur la promptitude dont pourraient faire preuve d'autres acteurs à s'en charger en lieu et place de la police, institution à tout faire ô combien pratique pour ses partenaires.

Au final, si la PSQ ne devait rester qu'un slogan politique et non une méthode, elle précipiterait la police dans un désabusement dont ses concepteurs en seraient responsables. Les commissaires de police assumeront leurs responsabilités, mais en proportion du champ que le politique leur aura effectivement consenti.

Les élections professionnelles 2018 vont donc se dérouler dans ce contexte.

La campagne s'annonce paradoxale, teintée de modernité avec le vote électronique qui verra fort heureusement le jour, mais aussi d'un passéisme fâcheux, à en juger par les méthodes parfois malpropres utilisées par certaines organisations syndicales.

A cet égard, le SCPN réaffirme qu'il est inadmissible que des chefs de police se voient quasiment insultés dans des tracts syndicaux gouailleurs et déviants, ou procédant d'une méthodologie implacable de la déstabilisation. Si la parole syndicale bénéficie d'une plus grande liberté, elle ne doit pas contrevenir à la déontologie et ne saurait avoir pour objectif de salir des femmes et des hommes.

Nous vous savons attentifs, monsieur le directeur général, à faire respecter une parole digne, et nous vous en remercions. Sans cette résistance collective dans laquelle chacun doit prendre sa part, la police deviendra aux yeux de tous une épouvantable foire d'empoigne et d'abaissement, dont l'arbitrage sera assuré par les juges ou les journaux satiriques, par le fait de décideurs démissionnaires ou soucieux de ne pas froisser des organisations syndicales qui ont la puissance que l'on veut bien leur accorder.

Sur le plan statutaire, 2018 devra être dévolue à la recherche de la modernité dans la gestion du corps des commissaires. Nous partons de loin, dans un système où l'obsolescence des outils de gestion se conjugue souvent avec la partialité de la prise de décision.

Un travail de fond continuera au sujet de la charte de gestion du corps de conception et de direction qui nous l'espérons, passera d'une utile revue des règles à un acte si possible normatif, permettant une bonne fois pour toutes d'accorder les profils aux postes, et de permettre à l'administration de connaître réellement ses commissaires de police.

Ces commissaires de police devront aussi bénéficier d'une nomenclature des postes revue et modernisée, ainsi que d'un travail prospectif pour l'actualisation et l'enrichissement de l'arrêté listant les fonctions à responsabilités permettant une capitalisation pour le grade à accès fonctionnel. Le SCPN travaillera aux côtés du département du management et de la gestion des commissaires de police pour faire aboutir ces dossiers qui sont structurants pour le corps de conception et de direction.

Cette considération doit s'exprimer notamment au travers d'un management « contemporain » qu'on exige d'eux vis-à-vis de leurs collaborateurs, mais qu'il est parfois considéré comme indécent qu'ils exigent pour eux-mêmes de la part de leurs chefs.

Pour conclure notre propos sans trop l'alourdir, nous savons tous que 2018 sera une année mouvementée, avec des échéances qui seront attentivement observées ou analysées, à tout niveau d'ailleurs.

La police nationale reste en convalescence des suites de ce qu'on a nommé, peut-être de façon un peu "réductrice", la grogne, alors que le mal est sans doute plus profond. Cette grogne était légitime, elle est encore présente dans les rangs, notamment parmi ceux les plus exposés aux difficultés de ce métier, passionnant, mais devenu de plus en plus difficile à exercer.

Si d'aucuns en profitent pour se livrer à de la démagogie, de la surenchère, au scoop médiatique, le SCPN, fidèle à ses convictions, œuvrera dans la quête de l'intérêt général.

Sur tous les chantiers, annoncés ou supposés, comme celui de l'académie de police, ou bien d'une nécessaire réforme en profondeur d'une gestion RH, qui souffre à l'évidence des directions qui ne fonctionnent encore que trop en tuyaux d'orgue, le SCPN n'aura qu'une seule ligne de conduite, pour ne répondre qu'à un seul objectif : le bien être de cette institution, de ses troupes, de ses cadres, qui doit rendre un service public de qualité à nos concitoyens.

Merci de votre attention.

Céline BERTHON,



Secrétaire général du SCPN